

Compte rendu de la séance du 12 mars 2018 à 20 H 00

PRESENTS : PAUCOD Laurent - CORRETEL Jacques - DONGUY Brigitte - TOURNAYRE Olivier - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - SOULARD Anne - GIROD Françoise - FONTAINE Christian – ROCHE Philippe - FALAISE Jean-Jacques- JAYR Jacqueline - CHENE Lydie - BONNARD Yvon - DELORME Bertrand

ABSENTS EXCUSES : BEAUDET Florence - BERGHMANS Laurence – COTE Cécile

ABSENTS :

Date de la convocation : 5 mars 2018

Secrétaire de séance : Patrice PERROTIN

COMPTE de GESTION 2017 Budget annexe « Local commercial : salon de coiffure »

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2017, identique au compte administratif 2017, du budget annexe local commercial : salon de coiffure, du Trésorier Municipal Madame BONILLO période du 01.01 au 31.08.2017, Madame PERALDI période du 01.09. au 31.12.2017.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 Budget annexe «Local commercial : salon de coiffure »

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe local commercial : salon de coiffure, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	0	€	Dépenses de fonctionnement	4 182.25	€
Recettes d'investissement	0	€	Recettes de fonctionnement	4 815.96	€
Excédent d'investissement	0	€	Excédent de fonctionnement	633.71	€

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE a l'INVESTISSEMENT	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2017
INVESTISSEMENT	0 €		0.00 €	0.00 €
EXPLOITATION	3 429.20 €		633.71 €	4 062.91 €
TOTAL	3 429.20 €		633.71 €	4 062.91 €

Excédent de clôture de 4 062.91 €.

AFFECTATION du RESULTAT 2017 Budget annexe « Local commercial : salon de coiffure »

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2017, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 4 062.91 € comme suit

- à la section de fonctionnement du budget primitif 2018 en recette à l'article 002 la somme de 4 062.91 €

COMPTE de GESTION 2017 Budget annexe « Local commercial : épicerie »

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2017, identique au compte administratif 2017, du budget annexe local commercial : épicerie, du Trésorier Municipal Madame BONILLO période du 01.01 au 31.08.2017, Madame PERALDI période du 01.09. au 31.12.2017.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 Budget annexe «Local commercial : épicerie »

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe local commercial : épicerie, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	4 573,31	€	Dépenses de fonctionnement	6 086,85	€
Recettes d'investissement	5 433,00	€	Recettes de fonctionnement	7 269,08	€
Excédent d'investissement	859,69	€	Excédent de fonctionnement	1 182,23	€

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE a l'INVESTISSEMENT	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2017
INVESTISSEMENT	1 452.22 €		+ 859.69 €	2 311.91 €
EXPLOITATION	1 760.61 €		+ 1 182.23 €	2 942.84 €
TOTAL	3 212.83 €		+ 2 041.92 €	5 254.75 €

Excédent de clôture de 5 254,75 €.

AFFECTATION du RESULTAT 2017 Budget annexe « Local commercial : épicerie »

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2017, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 2 942,84 € comme suit :

- à la section de fonctionnement du budget primitif 2018 en recettes à l'article 002 la somme de 2 942,84 €

De reprendre l'excédent d'investissement de 2 311,91 € à l'article 001.

COMPTE de GESTION 2017 Budget annexe « Local commercial : café - restaurant »

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2017 identique au compte administratif 2017, du budget annexe local commercial : café - restaurant, du Trésorier Municipal Madame BONILLO période du 01.01 au 31.08.2017, Madame PERALDI période du 01.09. au 31.12.2017.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 Budget annexe «Local commercial : café - restaurant »

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe local commercial : café - restaurant, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	12 748,20 €	Dépenses de fonctionnement	19 824,14 €
Recettes d'investissement	<u>12 969,00 €</u>	Recettes de fonctionnement	<u>19 433,73 €</u>
Excédent d'investissement	220,80 €	Déficit de fonctionnement	390,41 €

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE a l'INVESTISSEMENT	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2017
INVESTISSEMENT	6 758,80 €		220,80 €	6 979,60 €
EXPLOITATION	1 918,92 €		- 390,41 €	1 528,51 €
TOTAL	8 677,72 €		- 169,61 €	8 508,11 €

Excédent global de clôture de 8 508,11 €.

AFFECTATION du RESULTAT 2017 Budget annexe « Local commercial : café-restaurant »

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2017, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 1 528,51 € en totalité à la section de fonctionnement au budget primitif 2018 en recettes à l'article 002.

et d'affecter l'excédent d'investissement de 6 979,60 € à l'article 001 en recettes d'investissement.

COMPTE de GESTION 2017 Budget communal

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2017, identique au compte administratif 2017 du budget communal du Trésorier Municipal Madame BONILLO période du 01.01 au 31.08.2017, Madame PERALDI période du 01.09. au 31.12.2017.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 Budget communal

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte administratif de l'exercice 2017 du budget communal qui s'établit comme suit :

dépenses d'investissement	426 707,33 €	dépenses de fonctionnement	884 662,09 €
recettes d'investissement	<u>448 235,33 €</u>	recettes de fonctionnement	<u>1 138 121,16 €</u>
excédent d'investissement	21 528,00 €	excédent de fonctionnement	253 459,07 €

Résultat d'exécution du budget :

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE a l'INVESTISSEMENT	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2017
INVESTISSEMENT	-693,66 €		21 528,00 €	20 834,34 €
EXPLOITATION	355 326,68 €	280 000,00 €	253 459,07 €	328 785,75 €
TOTAL	354 633,02 €	280 000,00 €	274 987,07 €	349 620,09 €

Excédent de clôture de 349 620,09 € duquel il y a lieu

de déduire 335 005 € de restes à réaliser en dépenses et d'ajouter 122 441 € de restes à réaliser en recettes soit 212 564 €

soit un excédent global de 137 056,09 €.

AFFECTATION du RESULTAT 2017 Budget communal

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du budget communal, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 328 785,75 € comme suit

- à la section de fonctionnement du budget primitif 2018 en recettes à l'article 002 48 785,75 €

- à la section d'investissement du budget primitif 2018 en recettes à l'article 1068 la somme de 280 000 €

De reprendre l'excédent d'investissement de 20 834,34 € à l'article 001 en recettes.

(détermination de l'affectation du résultat excédent investissement 20 834,34 € - RAR 212 564 € soit 191 729,66 €)

CONSTRUCTION bâtiment scolaire et péri-scolaire : choix des entreprises suite consultation

o Monsieur le maire informe le conseil municipal que la consultation des entreprises a été faite courant fin janvier avec remise des offres le 22 février 2018. La commission d'Appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 23 février et après analyse des offres par le cabinet d'ingénierie COSINUS s'est réunie le vendredi 9 mars. La commission d'appel d'offres propose de retenir les entreprises suivantes à savoir :

Lot 01 terrassement – VRD : groupement SOCATRA/FALAISE

Montant H.T. 73 977 € variante initiative acheteur 10 150,00 € soit 84 127,00 €

Montant T.T.C. 100 952,40 €

Lot 2 gros œuvre : entreprise GALLE

Montant H.T. 91 039,75 € Montant T.T.C. 109 247,70 €

Lot 3 charpente – couverture – zinguerie : entreprise MORTIER

Montant H.T. 27 532,80 € Montant T.T.C. 33 039,36 €

Lot 4 menuiseries extérieures aluminium - métallerie : entreprise SMA	Montant H.T. 57 000,08 €	Montant T.T.C. 68 400,96 €
Lot 5 menuiseries intérieures bois : Entreprise Les Menuiseries de l'Ain	Montant H.T. 18 641,00 €	Montant T.T.C. 22 369,20 €
Lot 6 plâtrerie peinture : entreprise ARDITO JACQUET	Montant H.T. 24 014,00 €	Montant T.T.C. 28 816,80
Lot 7 Plafonds – cloisons modulaires : entreprise MCP	Montant H.T. 10 430,00 €	Montant T.T.C. 12 516,00 €
Lot 8 revêtements de façades : entreprise ECOBAT	Montant H.T. 9 487,50 €	Montant T.T.C. 11 385,00 €
Lot 9 carrelages – faïences : Entreprise SERRANO	Montant H.T. 13 598,50 €	Montant T.T.C. 16 318,20 €
Lot 10 revêtements de sols souples : entreprise PEROTTO	Montant H.T. 3 023,00 €	Montant T.T.C. 3 627,60 €
Lot 11 chauffage ventilation plomberie sanitaire : entreprise Fabien REMOND	Montant H.T. 56 869,54 €	Montant T.T.C. 68 243,45 €
Lot 12 électricité – courants faibles : entreprise AREVAS ELECTRIC	Montant H.T. 19 449,30 €	Montant T.T.C. 23 339,16 €
Lot 13 photovoltaïque : entreprise BRESSE ENERGIES	Montant H.T. 10 804,90 €	Montant T.T.C. 12 965,88 €

Lot 14 espaces verts : entreprise BALLAND

Montant H.T. 12 973,00 € Montant T.T.C. 15 567,60 €

Montant total H.T. 428 840,37 € variant initiative acheteur 10 150,00 € soit

438 990,37 € soit Montant total T.T.C. 526 788,45 €.

L'estimation s'élevait à la somme de 437 500 € H.T.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le choix de la commission d'appel d'offres et autorise le maire à signer le marché à intervenir

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : dossier définitif

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que suite au dossier de demande de subvention déposé en juin 2017, l'Assemblée départementale lors de sa réunion de février 2018, a décidé de pré-réserver pour la construction du bâtiment d'activités scolaires et péri-scolaires, une subvention de 55 694 € correspondant à un taux d'intervention de 15 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 371 290 € H.T.. Afin que la réservation de cette participation financière départementale se confirme par attribution effective de subvention, la commune doit transmettre avant le 30 juin 2018 différentes pièces, notamment :

- une délibération approuvant le plan de financement définitif du projet précisant le coût prévisionnel réajusté, le montant de la subvention du Conseil Départemental et des autres subventions attendues
- les devis quantitatifs et estimatifs ou un état récapitulatif des dépenses détaillées par lot lorsque la réalisation du projet fait l'objet de passation d'un marché public.
- le permis de construire

Le maire présente au conseil municipal le dossier :

L'estimation définitive des travaux s'élève à la somme de 491 157,35 €

se décomposant ainsi :

- acquisition de terrains	12 291,05 € H.T.
- construction bâtiment	438 990,37 € H.T.
- honoraires (architecte, étude sol....)	39 875,93 € H.T.
TOTAL H.T.	491 157,35 €

Le financement se présente de la façon suivante :

- Subvention DETR 20 %	62 673,00 €
- Conseil Départemental 15 %	55 694,00 €
- Réserve Parlementaire	15 000,00 €
- crédits à inscrire au Budget Primitif	<u>357 790,35 €</u>
Soit H.T.	491 157,35 €

Le Conseil Municipal après en avoir Délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet et le plan de financement proposé
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le dossier et entreprendre les démarches nécessaires en vue de la mise en place définitive du financement
- SOLLICITE l'aide financière du Département

SÉCURISATION des ÉCOLES : choix des entreprises

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIDP), suite à la délibération du 13 mars 2017, pour un projet de sécurisation des écoles qui consistait en l'installation :

- d'un dispositif d'alerte anti-intrusion dans les bâtiments et les cours de récréation associées à savoir :
alerte visuelle (flash lumineux) entre les différentes classes afin que les enseignants organisent l'évacuation des élèves..... coût H.T. 4 996,29 €
 - de 4 visiophones... .. coût H.T. 3 806,90 €
 - la rehausse de l'ensemble des portails et portillons avec installations de gâches électriques.....
coût H.T. 14 490,00 €
 - remplacement de la porte d'entrée de la classe du bas..... coût H.T. 4 085,00 €
- soit un montant total de 27 378,19 H.T. soit 32 853,82 T.T.C.

Par arrêté préfectoral en date du 2 octobre 2017, une subvention d'un montant de 5 475 € a été allouée à la Commune et versée en février 2018.

La porte d'entrée de la classe du bas a été changée en juillet 2017 par MOREL Services pour un montant H.T. de 4 134 €

Par délibération en date du 13 novembre 2017 le devis réactualisé de la Sté ACRT a été approuvé pour les travaux suivants :

- o fourniture et pose de 4 portiers visiophone pour un montant H.T. de 3 810,50 € soit T.T.C. 4 572,40 €
 - o fourniture et mise en service d'un système radio PPMS pour la sécurisation de 7 classes et 2 cours pour un montant H.T. de 5 022,29 € soit T.T.C. 6 026,74 €
- soit un total H.T. de 8 832,79 € soit T.T.C. 10 599,34 €

Il y a lieu de délibérer sur le choix de l'entreprise de métallerie. Edna TREIBER-FERBER et Christian FONTAINE maire-adjoints présente les différentes propositions pour l'installation de portail

	ENTREPRISES		
	BOYARD	MTM	MSP
Portail Sud cour Ecole élémentaire	6 500,00 €	6 800,00 €	2 950,00 €
Portail classe du bas	2 650,00 €	2 150,00 €	526,00 €
Portail Nord E. Elem	2 150,00 €	1 920,00 €	528,00 €
Portillon Maternelle	2 800,00 €	2 790,00 €	756,00 €
Montant total H.T.	14 100,00 €	13 660,00 €	4 760,00 €
Remise commerciale	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant total H.T.	13 600,00 €	13 660,00 €	4 760,00 €
Montant total T.T.C.	16 320,00 €	16 392,00 €	5 712,00 €

Les prestations proposées par l'entreprise MSP, à savoir surélévation des portails existants ne correspondent pas à ce qui avait été demandé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et vote à main levée 3 abstentions et 12 pour, décide de retenir l'entreprise BOYARD pour un montant H.T. de 13 600,00 € soit T.T.C. 16 320,00 €.

SUBVENTION ATELIER PÉRI-SCOLAIRE ASSOCIATION FAMILIALE année 2017

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal de la demande de subvention formulée par l'association Familiale pour l'atelier Péri-scolaire pour l'année 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'allouer à l'association Familiale une subvention d'un montant de 7 200 € pour l'atelier Péri-scolaire.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

- Convention avec l'Association Lire et Délire

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'à la demande du Conseil Départemental l'Association Lire et Délire » a été constituée pour la gestion de la bibliothèque municipale qui auparavant était gérée par l'Association Familiale. Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve les termes de la convention à intervenir entre la Commune et l'Association Lire et Délire en charge de la gestion de la bibliothèque service municipal de lecture publique.

- Convention avec le Conseil Départemental

Le département de l'Ain accompagne depuis 1986 les communes et groupements de communes dans le développement d'une politique ambitieuse en matière de lecture publique. Le Département accompagne ainsi sur l'ensemble du territoire 258 bibliothèques qui bénéficient de conseils, de prêts de documents, d'une offre de formation et de propositions d'action culturelle. A ce titre, la commune de St Martin du Mont est liée au Département par une convention signée auprès du service de la Bibliothèque Centrale de Prêt depuis janvier 1989.

Pour que les bibliothèques, véritables lieux de proximité, d'accès à la culture et de lien social, puissent jouer pleinement leur rôle et renforcer leurs services auprès des habitants, le Département a adopté, en juillet 2017, un nouveau plan de développement des bibliothèques.

Par ce plan, l'ambition du Département est de porter une politique de lecture publique adaptée au bénéfice du plus grand nombre et en partenariat avec les collectivités.

Une nouvelle convention est proposée par le Conseil Départemental, comprenant une charte de services et d'objectifs ainsi qu'un accompagnement personnalisé et adapté à chaque situation.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance approuve les termes de la convention de partenariat à intervenir avec le Conseil Départemental et autorise le maire à signer ce document.

PERSONNEL COMMUNAL : modification horaires adjoint animation

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la mise en place des temps d'activités péri-scolaires (TAP) l'un des adjoints d'animation en charge de la surveillance de la cantine avait été sollicité pour l'encadrement des TAP. A ce titre son temps de travail initial annualisé de 5 H 10 par semaine avait été modifié au 3 septembre 2014 portant à 8 H 20 sa durée de travail annualisée.

En raison du retour à la semaine de 4 jours il y a lieu de diminuer son temps de travail de 3 H 10 et repasser à 5 H 10 de temps de travail annualisé pour les jours de surveillance de la cantine (soit 6 H 30 par semaine sur 36 semaines d'école).

D'autre part, il fait part au conseil municipal que la commune est tenue de prendre en charge le ménage de la bibliothèque soit environ 1 H par semaine. Les deux agents en charge du ménage aux écoles, mairie, salle des fêtes et salle de musique, compte tenu de leur temps de travail, ne peuvent pas effectuer cette heure supplémentaire.

Afin de décharger les agents techniques de la voirie, espaces verts, qui effectuaient le ménage sommairement à la salle du Farget le vendredi avant les états des lieux, il est proposé que ce ménage soit fait de façon hebdomadaire tous les vendredis entre 13 H 30 et 15 H 30. Cette salle étant occupée les lundis, mardis, mercredis soirs, les jeudis matins pour la couture et jeudis après-midis tous les 15 jours pour le Club du Revermont.

S'agissant de deux cadres d'emplois différents dont un avec annualisation sur l'année scolaire (adjoint d'animation) et l'autre sur l'année civile (adjoint technique), si le conseil municipal en est d'accord, il y a lieu de modifier le tableau des emplois ainsi :

SITUATION ACTUELLE			
	HORAIRES ANNUALISES	HORAIRES TRAVAIL EFFECTIF	NOMBRE HEURES ANNUELLES
surveillance cantine	5 H 10	6 H 30	
TAP	3 H 10	4 H 00	
	total	10 H 30	378 H
PROPOSITIONS			
	HORAIRES ANNUALISES	HORAIRES TRAVAIL EFFECTIF	NOMBRE HEURES ANNUELLES
adjoint animation			
surveillance cantine	5 H 10	6 H 30	234 H
TAP	suppression	0 H 00	
adjoint technique : ménage			
	0 H 00	3 H 00	

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- accepte la proposition du maire de création des emplois :

- 1 adjoint technique territorial à raison de 3 H 00/35 H
- 1 adjoint d'animation territorial à raison de 5 H 10/35 H

- accepte la proposition du maire de suppression des emplois :

- 1 adjoint d'animation territorial à raison de 8 H 20/35 H

- approuve la modification du tableau des emplois permanents de la commune

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du BASSIN de BOURG EN BRESSE : conseil en énergie

Le conseil municipal a pris connaissance du dossier relatif au service de conseil en Energie Partagé créée par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, dans le cadre du Plan Climat.

Christian FONTAINE maire-adjoint présente ce service qui permettrait aux collectivités de bénéficier de la compétence d'un conseiller spécialiste de l'énergie, avec le soutien de l'ADEME, en vue d'optimiser les contrats d'énergie, et de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments. La participation de la commune serait de 0,20 € par habitant et par an, avec une durée d'engagement de 3 ans.

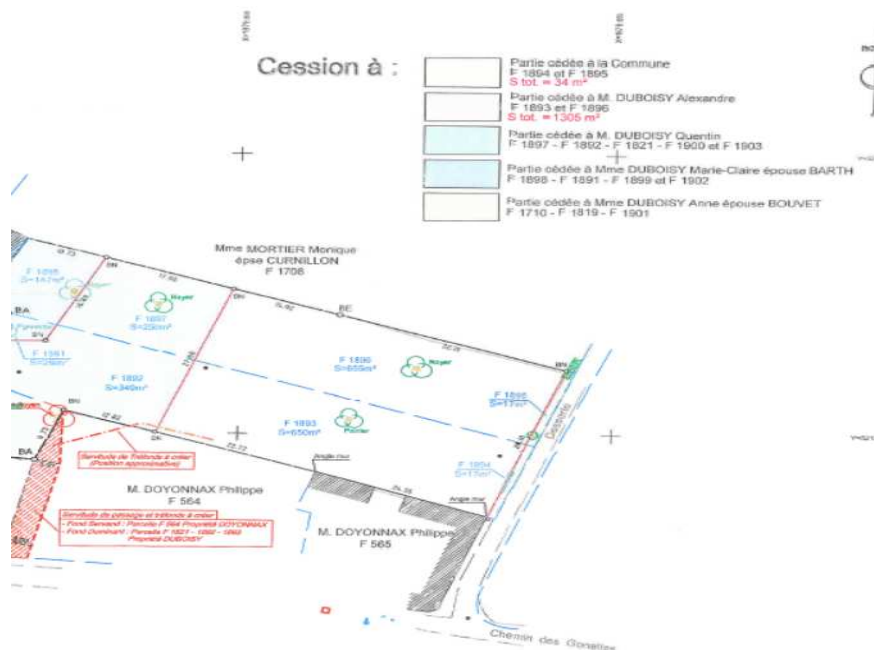
Le conseil municipal après en avoir délibéré et vote à main levée, 3 abstentions et 12 pour, décide d'adhérer au dispositif de « conseil en énergie partagé ». Christian FONTAINE est désigné comme interlocuteur de la commune.

Monsieur le maire donne au conseil municipal des informations suite à la tenue du conseil d'agglomération :

- suite à la fin de l'activité fourrière de la SPA au 30 juin 2018, la communauté d'agglomération prendra en charge le coût de cette prestation qui sera confiée à une entreprise spécialisée à compter du 1^{er} juillet 2018
- la cotisation au SDIS et l'allocation de vétérance des sapeurs pompiers seront pris en charge par la communauté d'agglomération, ainsi que les cotisations des différents syndicats en charge de la gestion des milieux aquatiques (loi GEMAPI). Les montants correspondants seront déduits des attributions de compensation versées aux communes.

CESSION de TERRAIN au PIED de la COTE

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que dans le cadre de la construction de la maison d'Alexandre DUBOISY au Pied de la Côte, une cession à la commune des consorts DUBOISY est envisagée en vue de l'élargissement du chemin soit environ 34 m².



Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise la cession à la commune.

TRAVAUX

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les travaux d'assainissement et de renforcement du réseau d'eau potable au hameau du Mollard sont en cours.

2 Poteaux incendie sont à changer soit 2 x 2 088 € T.T.T. et un à déplacer pour un montant de 1 938 € T.T.C.

Une réunion de la commission de voirie est fixée au jeudi 22 mars à 18 H 00.

URBANISME – DROIT de PREEMPTION URBAIN : déclaration d'intention d'aliéner

Pour information dossiers vus à la réunion de la commission urbanisme du lundi 5 mars

Droit de préemption urbain :

Pour information DIA reçues et renvoyées aux notaires dans le cadre de la délégation au maire

- Vente terrain à Confranchette le Haut
- Vente maison à Salles
- Vente grange à La Chapelle
- Vente maison à Gravelles
- Vente maison à Confranchette le Haut
- Vente maison au Rion
- Vente bâtiment à la ZA du Mollard
- Vente maison au Village
- Vente maison à Soblay
- Vente maison au Village
- Vente maison à SOBLAY
- Vente terrain à la ZA du Mollard

Permis de construire :

- Extension d'un bâtiment industriel au Mollard – *Délivré le 17/01/2018*
- Extension d'un bâtiment industriel à la Chapelle
- Construction maison individuelle au Pied de la Côte – *Délivré le 16/02/2018*
- Construction maison individuelle au Pied de la Côte
- Construction d'une maison d'habitation à Soblay
- Réhabilitation, surélévation et extension d'une maison à Gravelles le Haut
- Construction maison individuelle au Farget
- Construction maison individuelle au Réservoir
- Construction d'une terrasse et piscine Sous Saint Martin
- Construction d'un abri de jardin à Salles

Déclaration préalable :

- Pose d'une clôture + portail à Soblay - *non opposition le 29/11/2017*
- Remplacement des volets et peinture des encadrements à Gravelles - *non opposition le 14/12/2017*
- Construction d'une serre de 18 m² au Pied de la Côte - *non opposition le 24/01/2018*
- Division foncière en vue de construire au Multy - *non opposition le 04/01/2018*
- Construction d'une véranda de 19.6m² au Pied de la Côte - *non opposition le 18/01/2018*
- Division foncière en vue de construire à Gravelles le Haut – *non opposition le 19/01/2018*
- Changement couleur volets à Salles– *non opposition le 18/01/2018*
- Division foncière en vue de construire au Réservoir - *non opposition le 06/02/2018*
- Modifications ouvertures et peinture des façades Sous Saint Martin – *non opposition le 05/02/2018*
- Pose d'une serre de 18 m² au Pied de la Côte - *non opposition le 05/02/2018*
- Réfection toiture au Village – *non opposition le 12/02/2018*
- Construction d'un mur de clôture au Fenouillettes – *non opposition le 12/02/2018*
- Isolation extérieure par ossature bois à Gravelles - *non opposition le 13/02/2018*
- Construction d'une piscine à Soblay
- Construction d'une piscine au Rion - *non opposition le 13/02/2018*
- Pose de velux sur habitation existante à Salles – *non opposition le 13/02/2018*
- Isolation extérieure d'un habitation et réfection volets à Confranchette le Haut – *non opposition le 13/02/2018*
- Construction d'une véranda et ouverture porte à Salles
- Installation de 8 panneaux photovoltaïques au Mollard
- Installation d'une baie vitrée au Village
- Remplacement d'une porte de garage par une porte d'entrée et fenêtre à Soblay
- Travaux combles ouvertures et rénovation plancher existant à Salles

Certificat d'urbanisme :

- CUa d'information à Confranchette
- CUb opérationnel à Salles - *délivré le 01/02/2018*
- CUb opérationnel à Salles - *délivré le 01/02/2018*
- CUb d'information à Salles - *délivré le 01/02/2018*
- CUb d'information à Salles - *délivré le 01/02/2018*
- CUa d'information à SOBLAY
- CUa d'information à la Chapelle
- CUa d'information au Mollard
- CUa d'information au Mollard
- CUa d'information au Pied de la Côte
- CUa d'information au Mollard
- CUa d'information à la Chapelle
- CUa d'information à Salles
- CUa d'information à Gravelles le Bas
- CUa d'information à Gravelles le Bas

Comptes-rendus de réunions

- Conseil d'école

Brigitte DONGUY maire-adjoint en charge des affaires scolaires donne le compte-rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le 8 mars : activités des enseignantes, remarques des parents sur le problème de vitesse du chauffeur de car

- Conseil municipal des enfants

Brigitte DONGUY informe le conseil municipal que les enfants se sont réunis le 10 mars, réunion au cours de laquelle a notamment été préparée la journée de nettoyage.

- Cérémonie de citoyenneté

Monsieur le maire informe le conseil municipal que seuls deux personnes étaient présentes à cette cérémonie sur les 19 personnes conviées (4 étaient excusés).

- Départ en retraite de Christine GAGNARD ATSEM

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un moment convivial aura lieu le mercredi 28 mars à 18 H 00 en mairie.

- Eclairage du parking de la salle des fêtes pour le banquet des classes

Une solution doit être trouvée pour régler ce problème de coupure de l'éclairage suite aux travaux d'aménagement du parking de la salle des fêtes.

Questions diverses

- Pose de panneaux interdisant les véhicules motorisés dans les chemins

Bertrand DELORME soulève le problème ainsi que Jean-Jacques FALAISE, ces panneaux sont très nombreux et empêcheront de circuler sur des chemins « carrossables ». Monsieur maire informe le conseil municipal qu'il s'agit de minimiser les abus et éviter les rassemblements non autorisés. Une information sera faite.

- Compteur LINKY

Christian FONTAINE informe le conseil municipal que le déploiement devrait se faire courant novembre. Une information sera faite en ce sens.

- Commissions de finances

Elle est fixée au mercredi 28 mars à 19 H 30. Prévision pour le vote du budget le 9 avril.

- Ornières et camions

Yvon BONNARD conseiller municipal soulève le problème de cette circulation de camions chargés de matériaux inertes qui sont vidés à Soblay. Parfois environ 40 camions par jour. La question est posée pour savoir que faire, et quelle est la réglementation pour ces dépôts.

**Le Maire
Laurent PAUCOD**